



Concurrence entre associations

Par **Bbuv**, le **03/10/2019** à **20:37**

Bonsoir,
Nous sommes l'ape d'un collège et nous avons eu l'idée de vendre des calendriers acheter via un site spécialisé pour association. Mais nous venons de constater qu'une APE de la même commune vend le même calendrier mais moins chère hélas je ne sais pas si elle est passer par le même site que nous et si c'était le cas . Je voulais savoir si cela constituer une concurrence déloyale et si on avait des recours .

Par **morobar**, le **04/10/2019** à **17:18**

Bonjour,
Non.
C'est au contraire une entente entre les 2 associations sur le prix qui serait illégale.